



# Intimidation et violence

## Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

## Les actions de l'école Sainte- Cécile

Chaque établissement de la CSDM a maintenant un plan de lutte à l'intimidation et à la violence à l'école. À la suite de l'adoption du projet de Loi 56, en juin 2012 à l'Assemblée nationale, tous les établissements scolaires du Québec ont produit leur propre plan.

Pour concevoir ce nouvel outil, les membres du personnel des établissements se sont rencontrés pour faire le point sur les actions déployées pour prévenir et régler les situations pouvant se produire durant une année scolaire.

### Comment signaler une situation?

En tout temps, vous pouvez signaler une situation préoccupante auprès de la direction au numéro (514) 596-5530. Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux. Nous assurerons la confidentialité de tout signalement et de toute plainte reçus.

### Les mesures de prévention de notre école

- Deux temps de récréation pour faciliter les jeux;
- Application du code de vie;
- Surveillance active;
- Démarche de résolution des conflits claire et animée chaque année en classe;
- Activités de sensibilisation en classe (Habilités sociales, Les amis de Zippy, Aggression indirecte, Unité sans violence, etc.);
- Conseil de coopération dans certaines classes;
- Autre à venir d'ici juin 2013.

### Les actions prises par notre école lors d'un acte d'intimidation ou de violence

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées;
- Informer les parents ;
- Suivi auprès de la victime, l'auteur, le témoin et la famille.

## **L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte**

- Soutien adapté selon les besoins;
- Comité ad hoc;
- Rencontre de suivi.

## **Les sanctions disciplinaires selon la gravité d'une situation**

- Les sanctions applicables en lien avec le code de vie (selon la gravité, le caractère répétitif et le geste ou la parole).

## **Le suivi donné à un signalement ou à une plainte**

- Communication aux parents;
- Implication de différents acteurs de l'école dans le suivi;
- Suivi selon les besoins et la situation.

## **Les parents : de précieux partenaires**

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de leur école pour maximiser l'impact d'une intervention. Quelques pistes :

- Être à l'écoute de votre enfant
- Joindre l'équipe chargée de lutter contre la violence et l'intimidation
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants si votre enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation
- Communiquer avec l'école si vous détenez des informations pour signaler tout acte d'intimidation ou de violence

Pour en savoir plus sur l'intimidation et la violence, vous pouvez consulter le site Internet [moijagis.com](http://moijagis.com) (section parents).